



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/006

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU CONCERNANT L'APPEL À PROJETS 2022 : RÉSILIENCE DES TERRITOIRES FACE AU RISQUE DE FEU DE FORÊT

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 27 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Martine TALABOT

Le 2 février de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P (visio)		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	M. CLAIR
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. GILLET
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme TALABOT	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P (visio)		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	E	M. MONGE
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	E	M. LAFFARGUE
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	P (visio)	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	A	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	P (visio)	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/006

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU CONCERNANT L'APPEL À PROJETS 2022 : RÉSILIENCE DES TERRITOIRES FACE AU RISQUE DE FEU DE FORÊT

Vu la délibération n°2022.1220.CP du 14 novembre 2022 du Conseil Départemental de la Gironde concernant notamment l'aide départementale accordée à la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre de l'appel à projets « Résilience des territoires face au risque feu de forêt »,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et voiries » du 6 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de son Plan Départemental des Risques, voté au budget primitif 2020, confirmé en 2021 et 2022, le Conseil départemental a ouvert un appel à projet à destination des collectivités de Gironde visant « l'innovation et la résilience des territoires face aux risques majeurs ».

Le changement climatique influe sur la survenue d'évènements naturels aux conséquences graves. Ainsi, les incendies ont tendance à se multiplier ces dernières années, favorisés par les dérèglements climatiques. La Gironde est un département particulièrement concerné par ce risque, en raison de sa surface boisée de 4730 km² associée à une croissance démographique toujours plus importante. Le Conseil Départemental affirme sa volonté d'accompagner les EPCI et communes girondines spécifiquement sur le risque feux de forêts à travers l'appel à projets « Résilience des territoires face au risque feu de forêt » ; celui-ci vise l'émergence d'actions en investissement ayant notamment une capacité de reproductibilité pour le territoire girondin.

Le projet de la Communauté de Communes de Montesquieu « Mise en place d'une stratégie intercommunale de gestion des risques naturels avec un volet spécifique sur la prévention des feux de forêts sur son territoire » déposé sur l'année 2022, a été retenu par le Conseil Départemental.

Par délibération de la commission permanente du 14 novembre 2022, le Département de la Gironde alloue à la Communauté de Communes de Montesquieu une subvention prévisionnelle de 37 260,68€.

Cette subvention est accordée pour :

- sensibiliser les populations (résidents, visiteurs et touristes) grâce aux actions suivantes :

- installation de panneaux d'information spécifiques pour prévenir des feux de forêts sur des sites stratégiques que sont les pistes DFCI du territoire
- production d'une plaquette de communication
- création d'une vidéo pédagogique de 2 minutes sur la prévention des feux de forêts.

- renforcer les moyens matériels mutualisés avec les communes pour la garde du feu avec l'acquisition d'un second véhicule 4*4 pick-up entièrement équipé avec une réserve d'eau en 2023.

A cet effet, une convention de partenariat est mise en place pour préciser les conditions d'attribution et les modalités de versement de la subvention du Département de la Gironde à la Communauté de Communes de Montesquieu pour la mise en place d'une stratégie intercommunale de gestion des risques naturels.

Cette convention est valable 3 ans à compter de la date de la Commission Permanente, le 14 novembre 2022.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/006

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE MONTESQUIEU CONCERNANT L'APPEL À
PROJETS 2022 : RÉSILIENCE DES TERRITOIRES FACE
AU RISQUE DE FEU DE FORÊT**


***Le Conseil Communautaire à 35 voix pour,
Mme Martinez, M. Dufranc et M. Fath ne prennent pas part au vote :***

- Autorise Monsieur le Vice-président, Christian TAMARELLE, à signer la convention de partenariat précisant les conditions d'attribution de la subvention du Département de la Gironde à la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) pour la mise en place d'une stratégie intercommunale de gestion des risques naturels avec un volet spécifique sur la prévention des feux de forêts sur le territoire de la CCM.
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Vice-président, Christian TAMARELLE, à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 2 février 2023



Martine TALABOT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu